

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2009
Compte rendu Presse

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué par le Maire le 16 mars 2009, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint Maurice de Lignon le vendredi 20 mars 2009 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Gilles SAUMET, Maire de la commune.

Présent(s) : MMmes SAUMET (Maire), ROCHER, OUILLON, MOULIN, MOREL (adjoints), CHAPUIS, BERARDIER, BUFFONI, LIOGIER, GAUBERT, SERODON, CLEMENCON, ROCHE, BERRUERO, SERVEL, REYMOND et MERLE.

Absent(s) : M. MABILLOT Claude ayant donné procuration à Monsieur SAUMET
Madame CACHARD Ghislaine ayant donné procuration à Madame ROCHER

Secrétaire de séance : M. OUILLON Alain

Le compte rendu du conseil Municipal du 30 janvier 2009 a été approuvé à l'unanimité.

1. AFFAIRES FINANCIERES

COTISATION A L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA BDP

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler, au titre de l'année 2009, l'adhésion à la Bibliothèque Départementale de Prêt de Haute-Loire, la cotisation forfaitaire annuelle s'élevant pour une commune de plus de 2000 habitants à 200 €.

AVANCE SUR SUBVENTION A LA CRECHE LES PTITS LOUPS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE de verser des acomptes de neuf mille euros (9 000 €) par trimestre à l'association organisatrice de l'activité crèche - la crèche « Les P'tits Loups » - sur la subvention allouée à la Commune de Saint-Maurice de Lignon par la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse – volet jeunesse, sur la base des dépenses de fonctionnement 2008,
- DIT que ces avances financières seront imputées au compte 6574 du budget et qu'un ajustement sera réalisé lors du dernier versement, en fonction de la somme réellement perçue par la commune.

2. VOIRIE TRAVAUX URBANISME

EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE – APPROBATION DU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 102/08 du 24 Juillet 2008 portant approbation des travaux d'extension de l'école maternelle publique.

Après études et évaluation, un marché public a été lancé le 20 janvier 2009 en appel d'offres ouvert, comportant 15 lots.

Monsieur le Maire fait part des résultats d'appel d'offres.

- lot 1 – Terrassement VRD - SARL SARDA Xavier – 12 247,59 € HT
- lot 2 – Maçonnerie - SARL SARDA Denis – 28 878,78 € HT
- lot 3 – Etanchéité - Etape Etanchéité – 3 607,80 € HT
- lot 4 – Charpente Bois – Besqueut – 8 924,26 € HT
- lot 5 – Couverture Zinguerie – Crépin – 15 623,29 € HT
- lot 6 – Serrurerie Menuiserie Alu - MCC Diffusion – 4 936 € HT
- lot 7 – Menuiserie Bois Occultations - Faure – 24 804,52 € HT
- lot 8 – Plâtrerie Peinture - Pepier Charel – 22 009,72 € HT
- lot 9 – Plafonds Suspendus - Pepier Charel – 7 921,28 € HT
- lot 10 – Carrelage Faïence – Bonnet – 6 532,81 € HT
- lot 11 – Sols Minces – Gimbert – 8 237,44 € HT

- lot 12 – Enduits de façades – CFF – 3 142,35 € HT
 - lot 13 – Plomberie Sanitaire – Bastin – 8 526,77 € HT
 - lot 14 – Electricité courants faibles - Moulin SARL – 9 633,35 € HT
 - lot 15 – Chauffage Gaz Ventilation – Bastin – 17 677,56 € HT
- soit un montant total de 182 723,52 € hors honoraires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les résultats du marché « Extension de l'école maternelle » et accepte de l'attribuer aux entreprises énumérées ci-dessus. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et tout document relatif à ce marché.

DELEGATION PERMANENTE ET ELARGIE SUR LES MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la loi n° 2008-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés constituant un volet du plan de relance de l'économie – et de son article 10 modifiant les articles du CGCT portant sur la délégation consentie à l'exécutif en matières de marchés publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant les seuls avenants de marchés public compris entre 5 et 10% du montant initial. Il rappelle que la passation desdits avenants nécessite toujours l'avis de la commission d'appel d'offres dès lors que leur montant entraîne une augmentation supérieure à 5% du montant du marché initial.

2. PERSONNEL MUNICIPAL

TABLEAU COMMUNAL DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le tableau du personnel communal soit mis à jour comme toutes les années, compte tenu de l'évolution des effectifs jusqu'au 31/12/2008.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de supprimer le poste d'agent de maîtrise non pourvu et approuve le tableau communal des effectifs ainsi modifié au 01/01/2009,

AGENTS TITULAIRES GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF AUTORISE	EFFECTIF POURVU	Dont TNC (temps non complet)
FILIERE ADMINISTRATIVE				
. Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
. Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
. Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1 à 90%	0
TOTAL		3	3	0
FILIERE TECHNIQUE				
. Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
. Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
. Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	10	10 dont 1 mis à disposition à 1/2 temps	2 (17h30)
TOTAL		12	12	2
AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	TYPE DE CONTRAT	EFFECTIF	INDICE BRUT	Dont T.N.C.
. Adjoint technique 2 ^{ème} classe	CDD	4	281	4 (17h30)
. Adjoint technique 2 ^{ème} classe	CAV	1	281	1 (26h)
. Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	CDD	1	281	1 (17h30)
TOTAL		6		6

SERVICES TECHNIQUES - RENOUELEMENT CONTRAT MICHEL BOURGIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de recruter Monsieur Michel BOURGIER, en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (20h) à compter du 1^{er} avril 2009, en Contrat Accompagnement à l'Emploi (CAE), pendant 6 mois.
- Autorise Monsieur le maire à signer le contrat correspondant.

4. AFFAIRES FONCIERES

ECHANGE DE PARCELLES A ESCLUNES

Pour information

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'échange de parcelles provenant de M. et Mme BLAISE, domiciliés à Esclunes. Ces derniers souhaitent acquérir une partie d'une parcelle communale (du domaine privé de la commune) mitoyenne avec leur propriété afin de procéder de créer une baie vitrée. En échange, ils proposent de céder à la commune une de leurs parcelles qui permettrait d'élargir un virage.

5. PARTENAIRES

Communauté de Communes Des Sucs (CCDS) – PRISE EN CHARGE DU SICALA

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la délibération du 27 février 2009 de la CCDS relative à l'adhésion de celle-ci au SICALA en lieu et place des communes. Il présente également les modalités de transfert de charges votées par la CCDS.

Communes	Cotisation	SAGE du Lignon	TOTAL
St Maurice de Lignon	1,50€ * 2201 hab. = 3 301,50€	1420,55/3 ans = 473,50 €	3775 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la prise de compétence SICALA par la CCDS en lieu et place des communes,
- Approuve le transfert de charges proposé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce transfert.

Communauté de Communes Des Sucs (CCDS) – PARTICIPATION AUX POINTS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la délibération du 7 novembre 2008 de la commission environnement de la CCDS approuvant une amélioration des emplacements des conteneurs avec le principe suivant :

- Amélioration des nivellements des emplacements afin d'améliorer les conditions de travail des ripeurs. La communauté de communes des sucs, ayant la compétence, propose de prendre en charge la totalité du coût de réfection des ces nivellements.
- Réfection d'habillages sur certains emplacements afin d'améliorer la sécurité et l'image. La CCDS propose la prise en charge de 50% du coût de chaque opération (et la commune 50% du coût restant). De plus pour les emplacements déjà réalisés, la prise en charge est de 35% par la CCDS afin de permettre un bon entretien de ces derniers.

Il a été estimé les coûts suivants : nivellement 170 € HT, habillage : 800 € HT

Ainsi la communauté de communes des Sucs pourrait prendre en charge pour les besoins de la commune de Saint Maurice de Lignon doit réaliser :

- 14 nivellements des emplacements : Prise en charge de la CCDS : 170 € * 14 = 2 380 €
- 9 habillages : Prise en charge de la CCDS : 400 € * 9 = 3 600 €
- 30 habillages existants : Prise en charge de la CCDS : 280 € * 30 = 8 400 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les principes d'intervention sur les emplacements à conteneurs d'ordures ménagères, prévoit l'enveloppe au budget 2009 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

SICCDE : ADHESION ET RETRAIT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité syndical du SICCDE (Syndicat Intercommunal pour la Capture des Carnivores Domestiques Errants) du 30 janvier dernier a accepté l'adhésion de la commune de Beauzac et le retrait de la commune de Bas en Basset.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette adhésion et ce retrait.

6. VIE COMMUNALE

MARCHE FORAIN : DEMANDE DE KEBAB

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Aver VEZI, domicilié à Sainte Sigolène, d'installer un camion de kebab sur la commune le jeudi soir de 17h à 21h.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 3 contre et 7 abstentions, accepte la demande d'implantation du kebab. Il est cependant demandé de s'assurer la régularité de son entreprise.

7. COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 - COMPTES DE GESTION 2008 ET BUDGETS PRIMITIFS 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Comptes Administratifs 2008 et Budgets Primitifs 2009 Commission Syndicale du Bouchet, Lotissement Sabot 4, Eau, Assainissement, et Commune. Les principaux points proposés au vote du Conseil Municipal sont les suivants :

Impôts : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les impacts financiers en fonction des différentes variations des taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 5 contre, approuve l'augmentation des taux d'imposition communaux de 2%.

Les taux d'imposition s'élèvent pour l'année 2009 à 8,34% pour la taxe d'habitation, 13,95 % pour le foncier bâti, et 49,59 % pour le foncier non bâti

FCTVA : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'une des mesures du plan de relance de l'économie relative au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). Cette mesure consiste à bénéficier en 2009 des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 (au lieu du décalage habituel de 2 ans). Cette dérogation ne sera valable que si la commune s'engage à réaliser des dépenses d'investissement supérieures de 1 € minimum par rapport à la moyenne des 4 années précédentes, tous budgets confondus, égale à 1 505 415 €.

Au vu des dépenses inscrites aux différents budgets primitifs 2009, le Conseil Municipal, accepte de s'engager et de percevoir ainsi le FCTVA anticipé.

OGEC : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la participation annuelle de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée, définie par une convention de forfait communal, sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école publique.

Monsieur le Maire rappelle l'aide accordée à l'école privée pour l'année 2008 évaluée à 435,40 € par élève soit, pour 164 élèves, un total de 71 405,60 € (sur la base de dépenses de l'année 2007).

Il rappelle aussi aux membres du Conseil Municipal la remise en question par l'OGEC du mode de calcul appliqué par la commune pour la définition du coût par élève et de la saisine de la trésorerie générale sur ce dossier. N'ayant pas de nouvelle à ce jour, les calculs ont été effectués de la même façon.

Pour l'année 2009 (sur la base des dépenses 2008), le coût par élève s'élève à:

- 466,88 € en tenant compte des dépenses de garderie du matin et du soir (dépenses non obligatoire) OU
- 439,40 € sans tenir compte des charges liées à la garderie du matin et du soir.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la gestion des dépenses de l'école publique par la commune plafonnées à 70 € par élève.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de verser à l'OGEC en 2009, un montant de 466,88 € + 70 € par élève. Soit $536,88 \text{ €} * 156 = 83753,28 \text{ €}$.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'aide accordée par la Commune à l'école privée, au titre de participation à leurs dépenses de fonctionnement, évaluées sur l'année 2008 avec un coût par élève de l'école publique à 466,88 € + 70 € soit 536,88 € (en tenant compte des dépenses de garderie non obligatoire), soit pour 156 élèves, un total de 83 753,28 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de forfait communal avec l'OGEC et le Directeur d'établissement.

Contribution de la commune aux eaux pluviales : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget général supporte la charge financière au titre des eaux pluviales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la contribution du budget communal aux eaux pluviales, à partir de 2009 à 30 % des dépenses de fonctionnement du budget assainissement n-1, amortissement et intérêt d'emprunt exclus, soit pour l'année 2009, une contribution de 29 113 €.

Programme voirie 2009 : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser un important programme voirie 2009 compte tenu de la subvention de l'état perçue au titre du déclassement de l'ancienne RN 88 et des dégradations des routes dues aux intempéries.

Au vu de cette présentation :

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les Budgets Primitifs 2009 Commune, Eau, Assainissement, Lotissement Sabot 4 et Commission Syndicale du Bouchet.

Budget Commission Syndicale du Bouchet : équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 5 039 € et en dépenses et recettes d'investissement à 2 393 €.

Budget Sabot 4 : équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 47 693 € et en dépenses et recettes d'investissement à 0 €.

Budget eau : équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 354 018 € et en dépenses et recettes d'investissement à 408 639 €.

Budget assainissement : équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 371 463 € et en dépenses et recettes d'investissement à 986 851 €.

Budget commune : équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 719 158 € et en dépenses et recettes d'investissement à 2 212 121 €

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTIONS

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion 2008 Commune, Eau, Assainissement, Lotissement Sabot 4 et Commission Syndicale du Bouchet.